

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

- VU le Code de l'Education
- VU l'arrêté du président portant organisation des élections en date du 5 février 2026
- VU l'arrêté du président portant diffusion de la liste de candidature en date du 24 mars 2026

DÉCIDE

Composition du bureau de vote électronique

Les personnes désignées ci-après sont nommées membres du bureau de vote électronique pour les élections qui se dérouleront les 7, 8 et 9 avril 2026

PRESIDENTE	Mme Louise JOUVE
SECRETAIRE	Mme Emmanuelle HIERE
DELEGUE DE LISTE	M. Maximilien HOFFMANN

Pau, le 25 mars 2026

Laurent BORDES

